

- **Pièces obligatoires** :

-Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

-Attestation d'assurance « Responsabilité civile » pour l'année scolaire 2024-2025

-Certificat médical **pour les élèves danseurs** attestant des capacités physiques nécessaires à l'étude de cette discipline

-Formulaires de droit à l'image

-Formulaire administratif

- **Pièces non obligatoires** :

-Attestation CAF/MSA faisant apparaître le quotient familial, afin de permettre le calcul du tarif

ou

-Copie de « l'avis d'impôts 2023 (sur les revenus 2022) afin de permettre le calcul du tarif (copie avis d'impôt du deuxième responsable pour les familles avec 2 avis)

-Attestation de niveau pour les élèves venant d'un autre établissement